



JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1e. insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7. Dix lignes et au-dessous, 1e. insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes: 1ere. insertion par ligne, 1s. 6d. Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Imprimé et publié par F. CINGMARS, Rue St. Anable demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.



UNE ÉTOILE SUR LES LAGUNES. PAR CASIMIR DELAVIGNE.

Luis sur nous, étoile charmante, Muet témoin de nos douleurs! A minuit, mon amie absente Te regarde en versant des pleurs. Dans les cieux où ton cours s'empourte, Tu sembles rêver et souffrir, Comme moi, sur cette onde morte Ou ton pâle éclat vient mourir. Mornes soleils, clartés paisibles, Qui nous versez des feux si doux, A nos maux êtes-vous sensibles? Aimez-vous aussi comme nous? En maudissant son esclavage, Peut-être un astre, tes amours, Roule son éternel veuvage. Loin de ce ciel que tu parcoures. Ou peut-être si tu vois poindre Son globe amoureux dans les airs, Si ses rayons pour se rejoindre, De ta croix traversent les déserts; C'est à des siècles d'intervalle, Quand sur nous il se voit, en passant, De sa chevelure fatale Déployer l'éclat menaçant. Avec tes feux sa flamme errante Se confond dans l'immensité; La terre tremble d'épouvante, Et tu fremis de volupté. Mais vainement tu le rappelles; Il fuit, il fuit, et, pour adieux, Lance vers toi les étincelles. Qu'il secoue au penchant de ses cieux. Comme un phare à travers l'orage, Il voit pâler ton éclat pur Sur cet océan sans rivage Dont il fond le vague d'azur. Puis un an, puis un siècle passa, Puis encore un siècle, et ton cours Te traîne toujours dans l'espace, Loin de lui qui te suit toujours. Souviens-tu des lois si funestes, Que tu dois errer tristement Dans les solitudes célestes, Dans les déserts du firmament! Peure, pleure, étoile charmante, Et luis sur nous dans tes douleurs; Comme moi, mon amie absente Te regarde en versant des pleurs.

MELANGES.

LE CHATEAU DES PYRENEES.

Langlois fut rappelé, et la baronne, sans se plaindre personnellement de M. Laroque, exposa qu'il ne lui était pas possible de vivre dans une maison où se passaient presque tous les jours des scènes pareilles à celles que nous avons racontées à nos lecteurs. Elle en cita quelques-unes dont le résultat, en apparence moins effroyable, était cependant beaucoup plus triste en réalité. Ainsi, des malheureux paysans avaient été détenus dans des cachots humides, sans autre nourriture que du pain pourri et de l'eau; d'autres avaient été frappés à coups de fouet; d'autres plus cruellement blessés encore; enfin, aux yeux de tout tribunal, ce devait être assez pour justifier la demande de la baronne. Langlois écrivait tandis que Paula racontait tous ces faits avec une sorte d'égaré que Barati attribuait à la terreur qu'elle éprouvait. Quand elle eut fini, le conseiller présenta la plainte à signer à la baronne, qui remplit cette dernière formalité par un effort désespéré; puis elle s'échappa de la prison en disant à Barati: —Maintenant, monsieur, je suis sous votre surveillance et vous en avez assez vu pour ne défendre contre les prétextes dont M. de la Roque pourrait vouloir s'armer pour me punir. Ce dernier mot frappa Barati. Certes, la baronne pouvait craindre que son mari ne voulut la punir de la demande qu'elle faisait contre lui, mais ce n'était pas là ce qu'on pouvait appeler un prétexte, et la vérité, confuse encore, présenta un moment à l'esprit du conseiller. Langlois interrompit ses réflexions. —C'est un précieux témoignage contre le baron, que nous venons de recueillir, dit-il. —Peut-être, repartit Barati, ce témoignage seul n'eût pu suffire à le faire con-

danner; mais le crime qui a été commis cette nuit ne saurait être trop sévèrement puni. —C'est donc vrai, reprit Langlois en palissant, ce que m'a raconté l'homme qui veille ici à la porte: ce jeune homme a été en proie des chiens? —Mme de la Roque aussi me l'a raconté, et le vacarme que nous avons entendu nous prouve que ce doit être la vérité. —Seigneur du ciel! dit Langlois en tremblant de tous ses membres, pourvu qu'il ne nous en arrive pas autant! car le baron est comme une bête enragée, cette nuit, à ce qu'il paraît. L'homme qui est là m'a dit aussi qu'il avait fait arrêter et incarcérer ce jeune homme, son complice, qui voulait absolument fuir du château. —Il redoutait sans doute une dénonciation de sa part, dit Barati, à qui cette arrestation parut être une circonstance propre à confirmer le soupçon qu'il avait conçu; mais il reprit: —Avez-vous remarqué, Langlois, de quel ton le bergier qui nous attendait au passage de l'entonnoir a recommandé le jeune fils de son maître à don José de Frias? —Oui, vraiment, dit celui-ci: on eût dit que ce paysan avait le droit de commander à ce gentilhomme. Barati réfléchit et finit par dire: —Eh bien! maître Langlois, quoi qu'il puisse arriver, ne parlez pas dans ce château de la plainte que nous venons de recevoir. —Je m'en garderais bien, repartit vivement Langlois, car, si le baron savait que nous a possédons et que j'en sais le contenu, il serait capable de nous faire passer par la dent de ses chiens pour empêcher qu'il e n'arrive au parlement. —Silence donc à ce sujet jusqu'à ce que je trouve convenable d'en parler, reprit Barati. Il est inutile de rapporter ici par quels nombreux rapprochements le conseiller s'affermait dans la pensée que l'accusation de la baronne était plutôt une précaution qu'elle prenait contre l'avenir qu'une réparation qu'elle demandait du passé. Le reste de la nuit s'écoula sans autre événement. Le jour était déjà levé depuis long temps, lorsque l'on vint chercher Barati et Langlois dans leur prison. On conduisit Barati et Langlois dans la même salle où ils avaient été reçus la veille. Les mêmes dispositions avaient été gardées; la baronne était présente et un prêtre était assis près d'elle. Lorsque Barati eut a, le baron se leva et dit: —Un siège à M. le conseiller. On apporta un fauteuil à Barati. —Prenez place, monsieur, dit le baron à Langlois, et écrivez ce que vous allez entendre, comme c'est votre devoir. Barati fit signe à Langlois d'obéir, et il allait lui-même prendre la parole, lorsque M. de la Roque l'arrêta par un signe plein de dignité. L'aspect du baron semblait être complètement changé: ses yeux étaient éteints et le sourire sauvage qui d'habitude était sur son visage avait disparu. —Ecrivez, monsieur, dit-il alors, écrivez, et vous monsieur, écrivez. Puis il reprit comme un homme qui a arrêté formellement le sens et les expressions de ce qu'il veut dire. —Moi! Tristan, baron de la Roque, sans y être forcé par aucuns craintes, sans que personne m'y ait invité, je déclare les faits suivants. Ces faits n'étaient autre chose que le récit de ce qui s'était passé la veille lors de l'arrestation de Barati et de ce que le baron croyait être arrivé à Galidou. Ce récit fut avec une clarté parfaite, ne renfermant aucune expression qui pût atténuer ce qu'on avait considéré comme les méfaits du baron, et se termina ainsi: «Cette déclaration volontaire je la fais parce qu'il me plaît, et par le regret que j'éprouve du malheur qui est arrivé, sans crainte des punitions que le parlement peut vouloir m'infliger, et pour montrer à tous que je ne prétends me sauver par aucun vain subterfuge, je maintiens comme étant de mon droit tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour contre les manons qui usurent mes propriétés; je le tiens pour juste, je ne le démentis en aucune façon, et je suis prêt à soutenir que je ne suis en rien sorti de la limite du pouvoir que je tiens de mon rang. J'en suis si convaincu qu'il me plaît aussi, pour que justice exacte soit rendue à chacun, que

quiconque ici se croit le droit de se plaindre, il peut le faire entre les mains du sieur Barati: avertissez-ant tous ceux qui sont présents, comme j'ai fait avertir ceux du dehors, que ce château demeurera ouvert toute cette journée, et que chacun sera libre d'y entrer et d'en sortir, quelque chose qu'il vienne dire et qu'il ait dit contre moi. Barati avait écouté le baron d'un air impassible, mais en examinant Paula, qui malgré elle avait tressailli en apprenant que le baron avait ouvert le château à toutes les plaintes qui pourraient vouloir venir du dehors. A ce compte il lui semblait impossible que Pastourel, en apprenant ce qui était arrivé à Galidou, ne vint pas, pour venger ce jeune homme, répéter la confidence qu'il avait reçue de don José. Elle fit presque un mouvement pour se lever lorsque le baron eut fini; mais Barati prit aussitôt la parole: —Non seulement, dit-il, ceux qui ont à se plaindre peuvent venir en sûreté là où le parlement a commis son autorité, mais encore, ceux qui ne pourraient pas de leur propre mouvement se seraient tenus de me répondre. Le baron laissa échapper un sourire et dit à Barati: —Vous avez hier défendu vaillamment l'honneur de la robe, monsieur, et vous voulez aujourd'hui sauver celui de la femme, c'est bien. Faites comme vous l'entendrez. —Parmi ceux dont je veux recueillir les témoignages, monsieur le baron, reprit le conseiller, deux hommes manquent ici, ceux qui peut-être auraient pu me donner les renseignements les plus certains, don José de Frias et un homme que j'ai entendu nommer Jean Couteau. —On va vous amener don José, monsieur, je l'ai fait retenir prisonnier parce que si je lui avais laissé quitter mon château comme il en témoignait le désir, on aurait pu croire que je redoutais des révélations. Quant à Jean Couteau, je ne sais pourquoi il n'est pas de retour. Je l'avais envoyé chercher le vénérable père Anselme, il est vrai, car je veux qu'une messe expiatoire soit célébrée en ce château pour celui qui a été victime de ma seule imprudence, mais il reviendra, monsieur, il reviendra. Qu'on aille chercher don José, ajouta le baron. En attendant qu'il vienne, que ceux qui veulent parler s'avancent, nous n'avons pas de temps à perdre. —Non, monseigneur, dit d'une voix armée l'un des serviteurs du baron, car déjà on aperçoit les paysans qui gravissent en nombre la montagne, comme s'ils voulaient l'attaquer. La baronne chancela sur son siège en pensant que Pauline était parmi ces paysans. En même temps, Barati dit à haute voix: —Avance, toi qui vient de parler. As-tu connaissance que le baron de la Roque ait attaqué les troupeaux des bergers de la montagne? —Tu peux répondre, dit le baron. —M. le conseiller, reprit celui qu'on interrogeait, je n'ai rien à dire contre mon maître. —Ni moi. Ni moi, dirent presque toutes les voix. La baronne était visiblement en proie à une lutte horrible. Barati essaya d'interroger encore quelques-uns des gens du baron, il reçut de tous la même réponse et reprit: —Pourquoi n'amène-t-on pas don José, car je ne vois plus personne ici à qui je puisse demander une accusation? Un homme parut à la porte de la salle et dit au baron: —Monseigneur, vint d'entrer dans le château, les bergers demandent un sauf-conduit de votre main. Le baron prit une plume, écrivit et ramassa un papier ouvert à cet homme, en disant: —Qu'ils entrent sans crainte. Quoi qu'ils puissent dire contre moi, ils sortiront librement. Paula à ce moment sembla prête à s'évanouir; elle crut voir arriver Pastourel, se trouvant face à face avec don José, et révélant devant tous le secret que l'imprudent lui avait livré. Elle paraissait avoir perdu tout pouvoir de parler, d'agir, lorsque la voix du baron lui rendit assez de force pour prendre la parole. —Eh bien, a-t-il dit M. de la Roque après un assez long silence, don José ou ces paysans arrivent-ils enfin?

—Avec eux, avant don José, s'écria la baronne en se levant, la pâleur sur le visage, il y a quelqu'un à écouter. —Qui donc? fit le baron. —Moi! répondit Paula en retombant sur sa chaise. M. le conseiller, vous avez reçu ma plainte, lisez-la. Le visage du baron fut un instant agité par les émotions les plus contraires. A l'étonnement le plus vif succéda une expression de colère sauvage. —Vous! dit-il à Paula, vous! —Moi, repartit Paula. Alors une tristesse désespérée s'empara du baron, et il murmura sourdement: —C'est vrai! —Lisez-vous-même? dit-il ensuite à Barati d'une voix sourde: Barati fit signe à Langlois de donner la lecture du papier qu'il avait écrit dans la prison. Le baron s'en aperçut, et s'adressant à Barati, il reprit avec amertume, mais avec une dignité réelle: —Lisez vous-même, monsieur: il faut la voix grave et respectable d'un homme comme vous pour que je me sente la force d'écouter ce que je vais entendre. Cependant, M. de la Roque se défia sans doute de ses forces, car il posa ses deux coudes sur la table et cacha sa tête dans ses mains. Quant à la baronne, les yeux baissés vers la terre, ployée sur elle-même, elle paraissait avoir épuisé tout son courage dans l'appel qu'elle avait fait à Barati. Si elle l'avait pu, elle aurait fermé les oreilles à ce qu'elle allait entendre. Un silence profond régna dans la salle, et Barati commença la lecture de cette dénonciation de Paula. Le baron paraissait attaché à sa place, tant son immobilité était grande. Seulement, ses doigts crispés sur son front le pressaient comme s'il eût voulu se briser le crâne. Pendant la lecture, quelques bergers étaient entrés silencieusement, et quand Barati eut fini et rendu le papier à Langlois, qui le replia et le garda soigneusement, le baron, relevant la tête, put les voir devant lui. Quant à Paula, son air hagard fixé sur la porte, cherchait en vain celui qui devait l'accuser. Le baron se tourna vers elle en lui disant: —Madame..... Elle se leva soudainement; tremblante et égarée. —Madame, reprit le baron d'une voix calme, les portes de ce château sont ouvertes toute cette journée. Allez.... La baronne s'inclina et dit rapidement au religieux qui était près d'elle: —Soutenez-moi, mon père, soutenez-moi! Elle fit quelques pas en chancelant pour sortir, lorsque Jean Couteau entra violemment dans la salle, le visage hagard et en désordre. Tout le monde parut frappé de sa pâleur, et à son premier mot la baronne s'arrêta. —Don José! cria-t-elle, où est don José? —Voilà longtemps que nous l'attendons, dit le baron. —Monseigneur reprit un des domestiques, nous l'avons vainement cherché dans sa prison et appelé dans tout le château: il n'y est plus. —Don José, reprit d'une voix moqueuse sortant des rangs des paysans, don José était à la pointe du jour, aux environs de la montagne de Saint-Barthélemy. Le baron parut de nouveau frappé d'un accablement effroyable. —C'était vrai! murmura-t-il. —En ce cas, s'écria Jean Couteau, de l'air sombre d'un homme en proie à une sorte de délire, le berger avait raison, il l'a bien vu. Oui, oui, c'est don José qui a tué Pastourel! Sans doute le cri que poussa la baronne en entendant cette déclaration eût appelé l'attention de tout le monde et amené des commentaires sur l'émotion extraordinaire que lui causait cette nouvelle, mais l'attention générale fut tout à coup attirée par un incident qui frappa tous les gens du château d'un étonnement bien plus vif. —Il a tué Pastourel! s'écria la même voix qui venait de parler. En ce cas, plus d'arrangements! La guerre, la guerre entre nous et les tiens, baron de la Roque! Celui qui parlait ainsi était Galidou, qui se montra alors aux yeux de tout le monde. Le baron demeura un moment immobile,

les yeux sur ce qu'il croyait un fantôme, puis il murmura sourdement: —C'était vrai! Barati lui-même, quoiqu'il eût remarqué le cri de la baronne en apprenant la nouvelle de la mort de Pastourel, ne fut pas moins surpris. Cependant il se remit bientôt et dit à Galidou: —Que veux-tu dire, et comment se fait-il que vous qu'on croyait mort.... —Je vais vous l'expliquer, dit Jean Couteau. Alors il raconta la substitution qu'il avait faite dans le chenil, et il raconta en même temps comment il devait la vie à Pastourel, et comment il avait juré de le servir. —Ah! dit le baron, chez qui le dépit d'avoir joué un rôle ridicule l'emportait un moment sur l'étrange retour qui s'était opéré en lui, tu me trahissais, et tu n'étais peut-être pas le seul, car don José, que l'on accuse d'avoir tué Pastourel, voulait aussi sauver ce manant. —A-t-il voulu le sauver? dit Jean Couteau en regardant la baronne qui, à ce mot, était tombée sans force sur un siège près de la porte par où elle avait voulu sortir. —Oui, dit le baron, il l'a voulu, si bien qu'il était cette nuit dans la chambre de ma femme pour la supplier de l'aider à sauver ce misérable. Jean Couteau regarda encore une fois la baronne et murmura: —Et vous, madame, avez-vous voulu le sauver? —Oui....oui....dit-elle, comme si ces mots étaient les derniers qu'elle dût prononcer. Jean Couteau baissa la tête, et au moment où tout le monde s'attendait à quelque révélation de sa part, il dit en se détournant: —J'en ai plus rien à dire. Et il se retourna pour sortir. —Arrêtez ce misérable! s'écria le baron. Tu es accusé don José du meurtre de Pastourel; tu l'as donc vu? —Non. —On te l'a dit? —Non. —Tu l'as donc supposé? —Non. —Mais il avait donc, à ta connaissance, de raisons pour tuer cet homme? Jean Couteau, la tête basse, portait ses regards tantôt à droite tantôt à gauche. Enfin il dit avec résolution: —Il n'y a qu'un homme ici à qui je puisse en parler: c'est le père Anselme, car j'ai besoin de l'absolution d'un prêtre pour ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu. —Allez, dit Barati, allez. —Je vous attendrai au confessionnal de la chapelle, dit le père Anselme. —Après moi, mon père, après moi, dit Paula à voix basse, et elle sortit rapidement. FREDERIC SOULIÉ. La suite au prochain No. (Suite.)

EXTRAIT DIVERS.

LE NOUVEAU LINDOR.—M. Timothée est poète, il se promenait aux Tuileries, et nouveau Lindor, il venait de composer un strophe qu'il adressait à une Rosine imaginaire, lorsque, apercevant un mari appuyé sur le balcon de la terrasse en compagnie d'une jeune femme à la mine assez éveillée, la fantaisie lui vint de les prendre pour confidens de ses essais poétiques. Il s'adressa à la terrasse, et à portée de la voix, il déclama: « Minuit vient de sonner, je suis sous ta fenêtre, « Rosine, et je gémis de ne rien voir paraitre « Sur ton balcon d'airain. « Pourquoi ne viens-tu pas, ô reine de mon âme? « Craindrais-tu ton Argus, ou, pour tes yeux de flamme « Craindrais-tu le serin? » Le jeune poète avait à peine lancé ce dernier vers, qu'une avalanche de coups de canne lui fondit sur la tête. La canne était maniée par le mari, qui avait vu dans le dernier mot de la strophe une allusion impertinente et offensante au suprême degré. Quand le poète eut retiré sa tête des flancs de son chapeau, il s'empressa de demander le nom et l'adresse de l'homme qui prisait si peu la poésie; il prit sur son album les noms de quelques témoins, et cou-

rût conter prosaïquement son aventure à un commissaire de police.

Aujourd'hui le mari vindicatif est assis sur le banc de la police correctionnelle. Interrogé sur les causes de son emportement, il a donné les explications suivantes :

« Messieurs, je me nomme Serin, je suis provincial et mari d'une jeune femme qui m'a causé bien des désagréments. Dans notre endroit (permettez-moi de ne pas le nommer) une foule de godelureaux et de poétraux se sont mis à adresser toutes sortes de fadaïses rimées à mon épouse, qui semblait malheureusement y prendre goût. J'ai fait avec elle un voyage à Paris pour la soustraire à ces rimailleries ; et la première chose que j'entends, c'est un couplet inconvenant dans lequel il s'agit d'un rendez-vous, sous un balcon d'airain, donné par Rosine, qui est ma femme ; et dans ce couplet, on demande avec un enlèvement très plat à ma femme : " Pourquoi ne viens-tu pas, craindrais-tu le sercin ? " J'avoue que j'ai été outré, et j'en appelle à tous les maris ici présents, n'y avait-il pas de quoi ?

Le poète.—Mais, mon cher monsieur, je ne connais ni vous, ni votre charmante épouse ; mes vers sont des vers en l'air.

M. Serin.—Oui, oui, en l'air, sous un balcon ! Et ce nom de Rosine, hein ?

Le poète.—Une Rosine en l'air.

M. Serin.—Vous ne me ferez jamais croire ça. Et ce nom de Serin ! direz-vous aussi que c'est un sercin en l'air ?

Le poète.—Sans doute, puisque c'est la rosée des nuits.

M. Serin.—Bon ! bon ! à d'autres !..... D'ailleurs, vous ressemblez beaucoup par votre chevelure à nos poètes de chez nous, et je ne jurerais pas que vous ne vous soyez suivis à Paris pour nous poursuivre de vos rimes impertinentes.

Il est impossible de dissuader M. Serin de ce soupçon jaloux, quoiqu'on cherche à lui faire comprendre que M. Timothée habite Paris depuis cinq ans, et qu'il n'est jamais allé dans son endroit. Bref, pour les coups de canne, le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende.

Quant à cela, il le comprend fort bien, et il s'écrie : " C'est fini : il n'y a plus en France de protection pour les maris, il faudra aller en Turquie ! "

NAUFRAGES.—La goélette *Napoléon*, qui était partie, le 29 novembre, de Calais (homonyme du Calais de France) pour New York, avec un chargement de bois, a été jetée sur le flanc par un ouragan, dans la nuit du 30 novembre, et l'eau l'a remplie. Le cuisinier disparut, et six autres hommes de l'équipage moururent de froid. Il ne restait qu'un seul homme à bord qui fut sauvé, à moitié gelé, par la goélette *Echo* deux heures environ après que le capitaine était mort.

Le brig anglais la *Natchez*, parti d'Hallifax le 22 septembre pour Demerara, fut également renversé par un ouragan. Deux hommes furent instantanément noyés. Sept autres se trouvèrent prisonniers sur le bâtiment inondé d'eau, sans pouvoir se mouvoir, ni se procurer d'autres aliments qu'un baril de saumon qu'ils retirèrent en plongeant dans la cale, et un peu de farine, à l'aide de laquelle ils firent une pâte mouillée d'eau de mer et séchée au soleil. Bientôt ces provisions s'épuisèrent et six des naufragés moururent, l'un après l'autre, les plus robustes et les plus gras expirant les premiers. Un seul matelot, nommé Williams Fosdick, de New-York, survécut pendant 49 jours sur ces horribles débris, au milieu desquels il fut trouvé, presque sans mouvement, et recueilli, par le brig *Shawmut*, de Rio, capitaine Kenball, qui l'a rapporté à la vie et l'a ramené, il y a trois jours, à Boston.

LE CHIEN DU MINISTRE.—La ménagerie des bêtes curieuses vient de s'augmenter d'un caniche très intéressant, découvert par le *Constellation*.

En voici l'histoire telle qu'il la raconte :

« La seconde fois que feu le général Bernard, qui, comme on sait, était aide-de-camp du roi, prit le portefeuille de la guerre une personne qui le touchait de près vint loger avec lui dans l'hôtel affecté au logement particulier du ministre, rue Saint-Dominique. A la suite de cette personne était un chien, dont nous croyons devoir taire le nom, qui prit pour la demeure officielle un goût si prononcé, que cet animal, (bien que depuis ce temps-là cinq ou six ministres au moins aient successivement passé par là), s'y trouve encore à l'heure où nous écrivons. Insensible aux divers démangements, resté froid aux instances qu'on lui fait, son maître légitime, le quadrupède ministériel s'est cramponné au pouvoir et a résisté aux tentatives de toutes sortes qu'on a vingt fois répétées pour le ramener au domicile légal.

« La, confié, pour les détails de la vie privée, aux bons soins des gens de service de l'hôtel, il se sent parfaitement irréprochable, si sa toilette était moins négligemment faite, et un peu lus en rapport avec la tenue de tout ce qui l'entoure, bipède et autres. Cette excellente bête avait, à ce qu'on est fondé à croire, d'étranges idées sur l'immovibilité des agens responsables de la couronne. Au temps où M. le général Bernard dirigeait l'armée, lui, accompagné les huissiers et garçons de bureau parcou-

rent ils avaient une affaire à traiter dans l'intérieur du ministère ; aujourd'hui, c'est encore son occupation de tous les jours : aussitôt qu'un employé passe, des papiers sous la bras, notre ministériel quand même se croit obligé de l'escorter, et ne revient se remettre au repos que quand il juge l'affaire dont on s'occupe entièrement terminée. »

Voici une grande nouvelle, une nouvelle inattendue, au moins. L'île de Cuba est en guerre avec St. Domingue. Il y a contre elle, et blanc contre noirs. Voici la cause de cette querelle qu'on devait d'autant moins redouter que les Haïtiens sont regardés comme des pestiférés par les Cubains, et que ceux-ci n'ont pas le moindre rapport avec ceux-là. Il paraît qu'un bâtiment qui s'est aventuré à aller du Cap Haïtien à Porto-Rico, y a été détenu par les autorités espagnoles ; ce que voyant, le gouvernement de St. Domingue a lancé une corvette en corsaire, laquelle corvette a capturé deux bâtiments marchands espagnols, qui ont été amenés triomphalement au Cap, en guise de représailles. Quand la nouvelle de ce noir attentat est parvenue à la Havane, elle n'y a pas excité peu de fermentation et chacun a compris que les Haïtiens n'étaient pas blancs.

Le gouverneur a fait immédiatement préparer une expédition qui se composera, dit-on, d'une frégate, de deux steamers, de quatre bricks, et de diverses goélettes. La frégate *Isabelle II*, et la goélette *Regent* qui venait d'être réparées, ont dû partir du port de la Havane le 25 novembre pour Porto-Rico, rendez-vous général de l'expédition. Le steamer de guerre *Le Congrès* était parti le 23, pour rallier les autres bâtiments. Le gouvernement de l'île de Cuba aurait déployé, à ce sujet, une activité et une énergie extraordinaires. L'attaque aurait lieu sur le Cap Haïtien. Pauvre Cap ! à peine remis de son tremblement de terre, avoir à redouter le tremblement du canon ! Pour ses maisons de bambous, c'est trop d'un.

INSTINCT ET FIDELITE DES CHIENS.—Un journal de Richmond rapporte le fait suivant : Au printemps dernier, un individu nommé Branch partit de Ca-Ira (Virginie) pour aller s'établir dans le Missouri. Un chien de chasse fut son compagnon d'émigration. Il y a quelques jours, le chien reparut seul à Ca-Ira et alla se coucher sur le seuil de la maison où avait habité son maître. On a appris depuis que M. Branch était mort récemment dans le Missouri, et qu'immédiatement après son inhumation, le chien s'était mis en route pour revenir à son pays natal en parcourant une distance de plus de mille milles.

Voici un autre trait de fidélité canine, qui a eu lieu récemment près de New-York. Un monsieur avait un épagneul auquel il était très attaché. Lorsqu'il venait à New-York, craignant de perdre son chien, il le laissait chez lui, et la pauvre bête ne cessait de se plaindre et de pleurer pendant ces séparations. Il était impossible alors de lui faire accepter de la nourriture. Il y a quelques semaines, ce monsieur mourut presque subitement. Au milieu de la confusion et de la douleur occasionnée par ce malheur dans la famille, on ne prit pas garde au chien. Mais, lui aussi, comprit qu'il avait perdu un ami. Il parcourut d'abord la maison en poussant des hurlements plaintifs, puis alla se coucher sur un tapis, devant la chambre mortuaire. Il resta là jusqu'à ce que le corps de son maître fut enlevé, et lorsque le convoi fut parti, il disparut. Le lendemain on chercha l'épagneul, on offrit une récompense à qui le ramènerait, mais ce fut en vain. Enfin quelques jours après, on trouva son cadavre dans un champ, près de la maison. Il n'avait pas voulu survivre à son maître, et s'était laissé mourir de faim.

LE STEAMER VERMILLON.—D'après le journal de Chanceland, Ohio, du 6 courant, ce steamer, bien connu de nos habitants et construit spécialement pour nos parages, a été complètement détruit par les flammes, corps et biens, dans la matinée de ce même jour. Les passagers, sauf deux dans les victimes de ce désastre, ont été sauvés. La cause de cet incendie provient d'une dame-jeanne de théobéine renversée accidentellement auprès d'une des bouilloires par un homme de l'équipage. Ce malheur a eu lieu sur le lac Huron.

Le Message du Président.—St. Domingue. Le message du président Tyler a été généralement bien accueilli par l'opinion publique. Ceux mêmes qui n'adoptent pas toutes ses vues dans le fond, en reconnaissent les mérites de forme, et le *Globe* de Washington, ce fougueux organe de l'extrême démocratie, regrette que tant d'habileté soit dépensée au service d'une mauvaise cause. Les deux seuls points du document présidentiel qui fournissent matière à controverse, sont le plan de l'Echiquier et le remboursement de l'amende de jadis imposée, par le juge Hall, au général Jackson. Nous avons dit notre opinion sur cette dernière proposition. Nous la croyons malheureuse et imprudente, car de telles discussions une fois mise en avant, l'échec est un soufflet, et les cheveux blancs du vainqueur de la Nouvelle-Orléans ne devraient pas être exposés à une pareille chance. Quant à l'Echiquier, nous croy-

ons que M. Tyler se fait de grandes illusions sur les beaux résultats qu'il en espère. C'est un projet qui ne doit faire que peu de bien, et peut faire beaucoup de mal. Il est toujours dangereux de mettre entre les mains d'un gouvernement le pouvoir de battre monnaie ; il a trop occasion d'en abuser.

Par exemple, s'il éclatait une guerre entre les Etats-Unis et une des grandes puissances européennes, le cabinet de White-House ne pourrait-il pas être contraint par la nécessité, cette grande excuse de toutes les audaces, à se faire de l'argent en jetant sur le marché des certificats de dépôts fictifs ? ce ne serait qu'une espèce d'emprunt forcé, d'autant plus tenant qu'il serait plus facile. Et puis, comme jamais aucun gouvernement n'a racheté son papier, de quel nom qu'il le déclare, il est probable que ce gouvernement-ci ne ferait pas exception à cette règle. Est-ce que le rachat des notes du trésor n'est pas garanti par toutes les promesses possibles ? Est-ce que ce paiement n'a pas été souvent fois suspendu ? Aussi les notes du trésor perdent-elles toujours 2 et même 5 pour cent d'escompte. Il en sera de même des billets de l'Echiquier. L'état de la Pennsylvanie a émis des billets dits de garantie (*relief notes*) et ces billets sont aujourd'hui à 25 pour cent d'escompte. Le Michigan a fait de même ; ses billets sont recevables en paiement pour tous impôts, etc ; et ils sont à 40 pour cent au dessous du pair ! Nous souhaitons que le papier de l'Echiquier démonte tous ces précédents.

Le passage du message qui intéresse le plus les puissances européennes est celui qui prétend leur interdire toute intervention dans les affaires du Nouveau-Monde. Ceci ne peut-être, dans le moment actuel, qu'une protestation contre l'intervention annoncée de l'Angleterre et de la France entre le Mexique et le Texas. Les dernières nouvelles d'Europe que nous avons données, exclusivement il est vrai, sur ce point, démentent cette intervention. Mais le fait n'est rien ici, le principe est tout. Ce principe a été mis en avant, la première fois, par le président Monroe. M. Tyler l'a répété de nouveau. Mais l'Europe n'y souciera point, parce qu'ainsi que nous l'avons déjà dit, ce serait, de sa part, accorder une suprématie trop dangereuse à l'union américaine. La politique n'est que la science des intérêts nationaux, et ce que ces intérêts légitiment dans certaines latitudes, ils le légitiment dans d'autres. L'Angleterre, par exemple, est une puissance à la fois européenne et américaine, et elle a autant d'intérêt et, par conséquent, de droit à défendre le Mexique contre l'invasion américaine, que les Etats-Unis en ont à défendre ce même pays contre la conquête anglaise.

CORRESPONDANCES

Mr. l'Editeur,

— Veuillez insérer le morceau suivant dans votre journal et vous obligerez,

UN AMI.

Mr. Darling.—Nous avons eu cette année plusieurs occasions d'entendre des lectures plus ou moins intéressantes sur la nouvelle et merveilleuse science de la Phrénologie, découverte par F. J. Gall, médecin Allemand né en 1757 et qui est mort en 1820. Cette science dont le but est de se rendre raison des différents traits de caractère que l'on remarque dans chaque individu, ce qui a donné lieu à la maxime si connue " autant de têtes, autant de sentiments " et qui cherche à poser des principes fixes et certains pour établir la liaison nécessaire entre certaines facultés intellectuelles et certaines parties du cerveau humain ; a été dès sa naissance très préconisée en Europe et a fait de rapides progrès dans le siècle présent.

Dans une de ses lectures données, mardi soir, au " *Mechanic's Institute* " Mr. Darling démontre avec la plus grande précision, en racontant les anecdotes les plus amusantes et les plus appropriées à son sujet et par les observations les plus heureuses et les plus minutieuses ; la connexité des pensées et des sentiments de l'homme avec certaines parties du cerveau. Il en a parcouru les différents organes et appliqué à chaque organe sous un point de vue tout nouveau les différentes facultés qu'ils produisent dans l'homme qui les possède.

Les exemples de plusieurs grands hommes qui troubleraient la société, soit dans la politique de leurs pays, soit dans la Religion de leurs pères, furent une heureuse application aux principes déjà posés.

La variété qu'il a su répandre sur son sujet a été applaudie de son auditoire, et joignant l'agréable à l'utile, il a su approprier son style aux différentes parties de son discours.

L'assemblée était peuplée : les principes de la Physiologie du cerveau étant plus difficiles à saisir que la Phrénologie démontre par le Magnétisme animal et d'ailleurs l'homme aimant plus à observer les effets qu'à en découvrir les causes. Ce qui pourrait peut-être induire quelqu'un à penser que les principes restent, parce que les hommes ne les ont jamais touchés.

EVELINA.

Montréal 20 Déc. 1842.

THE ROYAL NASSAU BOYS.—Nous devons à la sincérité surprise du *Morning Courier* l'aveu écrit et public de l'existence de *Loges Orangistes* au sein de cette cité, ce dont nous n'avions pas besoin cependant pour nous confirmer dans l'assurance où nous étions que ces sataniques affiliations conciliabules, que ces sataniques affiliations n'avaient pas craint de braver la rigueur des lois en dressant la tête au centre de notre Société. Déjà le *Transcript* avait osé publier, en face même de nos autorités, une annonce de convocation de cette association maudite de Dieu et des hommes, qui ne rêve qu'anarchie et massacre, de cette sombre conspiration réduite à chercher des repaires souterrains pour se lier contre la foi de Rome, emplir sa coupe de sang catholique et jurer de s'en enivrer, jusqu'à ce que le pape soit dans le ventre du Diable ! Mais le *Courier* ajoute qu'il croit que ces *Loges* sont plutôt conjurées contre le PÈRE MARTHEU que contre le PÈRE. Quelque soit le sens que notre confrère attache à cette phrase, nous croyons les INFAMES, dont il cherche à pollier la conduite, pas moins ôrés et pas moins criminels aux yeux de la Loi et de la SOCIÉTÉ. Nous ne cherchons pas à enflammer les passions ni à allumer une guerre de fanatisme ; tout au contraire : c'est parce que nous voulons en étouffer jusqu'aux premières lueurs, jusqu'au premier germe que nous réclamons contre l'existence avouée de ces secrètes Sociétés dans Montréal ; et nous le disons sans crainte, le devoir des autorités, après la publication de l'annonce dont nous avons parlé, était de se mettre diligemment en quête des audacieux et de réprimer leurs premiers cris. Comment ! l'assassinat est un dogme pour eux, le renversement de la religion du pays est la fin de leurs vœux sanguinaires, et l'on verrait cette horrible embûche tendue sous nos pas avec calme et sang-froid !..... Le *Transcript* lui qui a publié l'annonce de convocation des *Loges Orangistes*, dans Montréal, répond au *Canadien* qu'il peut se calmer parce que lui, le *Transcript*, est l'ennemi juré de l'Orangisme qui dit-il a désolé l'Irlande, et que s'il a publié l'annonce en question, c'était dans l'ignorance de ce que c'était et sous l'impression que les *Royal Nassau Boys* ne s'assembleraient ainsi que pour renouer de vieilles liaisons et faire de l'amitié ; et il ajoute qu'il tremblerait de voir les Orangistes arriver au pouvoir ici tant il le croit dangereux au salut du Canada ! Nous demandons à tout homme de bon sens qui peut croire à pareille fable ? Un journal publier une annonce illégale et criminelle en prétextant cause d'ignorance ! Admettre ensuite l'existence de plusieurs *Loges Orangistes* qu'il appelle *a curs*, *ux malédiction*, dans le sein même de cette cité, et dire en même temps que ce ne sont que quelques amis qui veulent s'épancher plus étroitement leurs secrets d'amitié, c'est vouloir les innocenter d'une manière fort suspecte à nos yeux. C'est mal cacher le feu sous la cendre que de nous donner pareille explication d'un procédé aussi inconsidéré que l'annonce publiée du *Transcript*. Cette manière mal déguisée de regarder cette association comme insignifiante n'est pas le moyen de nous débarrasser de nos justes soupçons, car ce n'est ni du *Morning Courier*, ni du *Transcript* que nous attendons le cri d'alarme pour nous protéger contre les atroces entreprises de cette faction sacrilège contre l'autel ; nous aimons mieux nous même faire la sentinelle et veiller au seuil de la patrie pendant qu'elle trame dans l'ombre comment elle nous perdra ! Ceux qui ne comprennent rien à la situation politique du Bas-Canada nous prennent pour un *Bellerophon* entouré de fantômes et de chimères pour le plaisir de les combattre, mais ceux pour qui le Bas-Canada est déjà un terrain de comparaison avec l'Irlande, nous bénissent de notre vigilance et en comprennent la nécessité. Nous ne nous laisserons endormir ni par les protestations du *Morning Courier*, ni par les petites scintilles du *Transcript*, parce que nous savons que les trois *Loges Orangistes* que ce dernier a vu exister en cette ville, auraient bientôt encore étendu leur propagation ; du moins nous ne les laisserons

pas se ramifier sans élever courageusement la voix pour mettre les autorités en demeure et les forcer de donner à la Société la protection qu'elles lui doivent et que la Loi leur met à même de lui accorder. — C'est pour pousser trop loin l'indifférence et le mépris de l'origine de ces secrètes conjurations qu'on les laisse prendre racine, et devenir assez fortes pour tenir après tout un pays dans un état d'agitation et de tourment. Ce sont de ces vénéneuses transplantations dont le germe doit être étouffé avant d'avoir produit ses fruits amers dont il nous importe à nous de préserver la population morale dont nous faisons partie. C'est par l'Orangisme et la division dans le champ de famille, par cette zizanie semée par les mains bibliques au sein de notre religieuse et catholique patrie, que les ennemis du Canada espèrent arriver à son asservissement, parce que ce sont autant de moyens que l'oppression exploite pour s'établir. Eh oui, ils nous disent qu'ils le désirent, qu'ils les abhorrent de cœur toutes ces tentatives anti-sociales contre l'existence politique et religieuse des Franco-Canadiens ; mais de l'autre main ils les exaltent, ils les nourrissent ! Quand nous réfléchissons à cet absurde apostolat répandu dans la campagne pour pervertir la foi de nos habitants et ébranler leurs croyances, ce n'est pas lui qui nous terrifie, il est trop impuissant pour cela ; mais nous pénétrons plus avant, et nous pourrions nommer tout haut la main qui agit secrètement et dire par cœur le motif qui la dirige. On a beau se déguiser que le progrès du siècle met une population sans défiance à l'abri des persécutions religieuses, c'est une absurdité. La tyrannie elle ne ca'cule ni les lumières qu'elle a à refouler, ni ne raisonne le progrès du siècle ; c'est la force brutale qui se précipite au cœur même de la civilisation pour le broyer d'un coup ; c'est le vaste éteignoir qui étouffe comme instantanément et par surprise les lumières des époques les plus éclairées ; qu'on songe, c'est un fait : les confins de la civilisation et de la barbarie sont contigus, ils se touchent ! Grande donc est l'erreur de cette confiance qui s'en repose aveuglément sur la marche du temps ; il faut raisonner et cet abandon dans le progrès de l'intelligence humaine, car qu'est-il donc après tout ce progrès, si ce n'est nous enseigne à nous mettre en garde contre le retour de l'oppression, de l'esclavage, et par conséquent de la barbarie !.....

Nous nous sommes un peu appesanti sur ce sujet parce que nous sommes vivement les conséquences de nos prévisions ; c'est le défaut de réflexion qui arrête le présentiment ; c'est le présentiment arrêté qui amène l'ignorance des faits et des choses, et en politique cette ignorance est le plus grand malheur des peuples. On comprendra assez maintenant pourquoi nous tenons l'attention publique attachée à ces dangers qui ne sont encore qu'à perspective, parce que nous aimons à préparer de loin le salut public, et que chaque nuée tempétueuse que nous voyons à l'horizon nous met sur le qui-vive. Nous voulons donner à la patrie une sentinelle de guet dans chacun de ses enfants, parce que lorsque toute la famille est sur l'alerte et qu'il n'y a point de dormeurs dans le camp, le salut public est assuré.

Nous terminerons nos réflexions sur l'institution et les fins de cette infernale congrégation d'égorgeurs importés des rives désolées de l'Irlande, et dont le Grand Chef Provincial est OGLE R. GOWAN dont l'Irlande doit se souvenir encore, en rappelant à nos lecteurs que cet individu fut le premier moteur de la branche Orangiste en Canada qui essaya de détrôner la puissance légitime dans la jeune Reine d'aujourd'hui pour la remplacer par un monstre qui reçut quatre vingt dix mille louis pour sortir d'Angleterre ; voilà ce dont se compose cette Société conspiratrice contre le trône et l'autel, dont la branche Provinciale est présidée par OGLE R. GOWAN, malgré que le Parlement de l'Empire en ait commandé la suppression. Qui maintenant songera sans frémir qu'elle veut se faire un foyer à Canada !.....

Le CANADIEN voudrait bien remarquer que ce n'est pas nous qui avons tranché la question de l'élection des *Orangistes*, mais un jugement de la Cour du Banc du Roi de Trois-Rivières confirmé en Cour d'Appel ; si d'ailleurs notre confrère veut des autorités, nous sommes prêts de lui en donner.

EN VERITE !—Le Transcript dit qu'il trouve étonnant que les hommes en place...

HONTE AU MENTEUR :—Une correspondance signée "Un Irlandais catholique"...

Nous avons dit au Messenger un mot de ses bosses phrénologiques, et la plus heureuse...

Oh! qu'elle a été heureuse la Rue St. Amable de se voir une fois de plus honorée...

HOMICIDE :—Le coroner a tenu son Enquête sur le corps d'un nommé F. X. Poisson...

Avant hier un Mr. Monnet, employé dans la manufacture de savon...

retira presque mort. Malgré les soins les plus empressés, il est décédé hier au milieu...

GLACE :—On a traversé hier, à pied sur la glace de Boucherville à la Longue Pointe...

Exposition du Portrait en grand de sa Sainteté.—Mr. Plamondon venant de mettre la dernière main à ce magnifique tableau...

LES CHAUMIERES D'ECOSSE.—Un des correspondants de l'Aurore a donné d'après l'ouvrage d'un voyageur, la description des chaumières...

Nous voici à Killin, en parcourant pendant 21 milles les mêmes paysages qu'hier; vallée après vallée, toits verts, profondes, nus et solitaires...

ARRIVEE DES DAMES DU SACRE COEUR.

Samedi dernier sont arrivés en cette ville, venant de New-York, quatre dames du Sacré-Coeur. Après avoir mis pied à terre...

charitable et commune de l'éducation des jeunes filles. Tel est en effet le but de l'Institut des Dames du Sacré-Coeur...

Des banqueroles en Angleterre et dans la province, c'est la nouvelle de chaque jour, et la conséquence nécessaire d'une industrie spéculatrice à l'excès...

Dans quelques paroisses déjà on a chanté des messes pour le rétablissement de la santé du Gouverneur. Monseigneur de Montréal, tout en louant le motif de ces démonstrations...

NAUFRAGES.—M. Vachon qui a été employé à sauver les matériaux de la barque Résolution, naufragée à Matans est remonté depuis quelques jours et rapporte avoir vu, environ à 8 milles au-dessous de Métiis...

Le capitaine de la Thetis est monté depuis et a confirmé la nouvelle que son bâtiment était échoué sur les battures de Manicouagan. Il pensait que l'autre barque échouée près de la Thetis était l'Ente prixe...

On a appris avant hier que la Thetis s'était remise à flot, et qu'elle était en lieu de sûreté, au sud du fleuve, près du Cap-Chat...

Le navire Orient, capitaine Luty, en route de Québec pour Londres, chargé de bois faisant beaucoup d'eau, est entré à Georgetown, île du Prince-Edouard...

SOUSTRACTION D'ARGENT D'UNE LETTRE.—Une sensation pénible a été causée vendredi dernier, en cette ville, par l'incarcération d'un des commis de la poste...

DE LA DETTE DE L'ANGLETERRE.

La dette nationale de l'Angleterre est proportionnée à sa richesse, c'est-à-dire qu'elle est immense. On s'est amusé à faire quelques estimations plus plaisantes que réelles sur cette dette...

VENTE AU COMPTANT.

LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur diligence est en opération. Leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS...

Mais tout cela ne tire point à conséquence dans une plaisanterie de cette nature, ou l'on n'exige pas une exactitude aussi rigoureuse que dans une cour des comptes...

INDUSTRIE.—Extrait. Il n'y a point de petit métier à Londres, pourvu que l'on ait la vogue; c'est un monde condensé, où la plus légère attraction trouve toujours ample aliment...

PENSEES.—En fait de fortune, dit Franklin, assez, c'est justement un peu plus qu'on a. L'esprit et la raison ont été créés, comme le mari et la femme, pour s'aider mutuellement...

ASSEMBLEES EN BANQUEROUTE. POUR CETTE SEMAINE. JEUDI, le 22 Décembre 1842, à 11 heures A. M. Peter Spink...

DECES.—En cette ville, Faubourg St. Joseph, des suites d'une couche, Dame Elmire Ryan, épouse de Mr. Léon St. Germain, Voiturier...

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL. A VIS.—Il sera reçu à ce bureau, jusqu'au CINQ JANVIER prochain, des applications de personnes qualifiées pour remplir la situation d'inspecteurs...

LIGNE DE DE VOITURE VERTE. ENTRE MONTREAL ET QUEBEC. En deux jours de trajet.

LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur diligence est en opération. Leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS...

VENTE CONSIDERABLE. DE Vins en bouteilles, Absynthe Suisse, vieille eau-de-Vie de Cognac pâle, &c. &c. VENDREDI, le 23 du courant, le Souverain tiendra sa vente annuelle de Vins de France, où il sera offert au-dessous de 800 douz. de bouteilles de Vins, Liqueurs, etc.

MERCREDI, de chaque semaine pendant l'hiver les Souverains tiendront leurs ventes régulières de MARCHANDISES SECHES à leurs Magasins, rue St. Sacrement.

M. H. RICHMOND fait ses remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement très libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé à faire des affaires.

LES articles vous mentionnés, que l'on suppose avoir été volés, sont au bureau de l'Inspecteur de Police. Travaux de l'Aqueduc, et peuvent être examinés par les personnes qui pourraient avoir perdu des articles de cette espèce.

Plusieurs verges rubans satinés carrés foncé, Une pièce dentelle noire, Une do ruban satiné fin, Une do do de gaze, Un mouchoir de poche carré, Un châle du Tibet, Un mouchoir de coton carré, Un reste de coton imprimé, Un do drap d'Orléans noir, Deux paires gants de kid doublés, Une pièce chusan, Un morceau velours de coton chiné, Un reste soie pour bonnets cordés, Une robe de coton imprimé, Une do popeline verte, Différentes pièces mouchoirs de poche de laine et de coton, Un reste de soie brune pour robe, Différentes pièces d'étoffe pour habiller les enfants, Une pièce mousseline [marque privée J. O.]

ALEX. COMEAU, Inspecteur de la Police de Montréal 92. 13 Déc. 1842.

VENTE AU DECOMPTE AU PRIX COUTANT. Porcelaine Verrerie Poterie à bas prix. Esouignin informe ses amis en public qu'il a en main un fond considérable et bien assorti de PORCELAINE, durcie et commune, VERRERIE unie et coupée, POTERIE imprimée et commune, avec un considérable assortiment de GRES Anglais et Américain, etc. qu'il dispose convenablement pour les acquiescents—à des PRIX très BAS.

ATTENTION M. J. LEBLANC a été par nous autorisé à collecter et régler nos comptes tant pour...

AVIS. LES Personnes endettées envers la Succession de feu Dame Thérèse Dubord dite Lafontaine...

A VENTE PRIVÉE. LES SOUSIGNÉS ont en main une quantité de PEUX DE VEAU ANGLAIS supérieurs...

NOTICE. OUISE PAUL HUE, veuve de feu IGNAZ PAUL HUE, mon Epouse, ayant laissé une Maison...

P. B. DECOUSSE, MARCHAND TAILLEUR Place d'Armes, LA PORTE VOISINE DE L'HOTEL VICTORIA MONTREAL.

MANUFACTURE DE VOITURES RUE CHENNEVILLE. Le Soussigné, tout en faisant ses remerciements à ses amis...

\$ 10 DE RECOMPENSE. PERDU hier soir aux Tanneries des Rollands, depuis chez Mr. Trudelle...

CANADA ALMANAC DE LOVEL et GIBSON. Pour 1843, PRIX 50c. la Grosse - 5c. par Douzaine...

PENSION PRIVÉE. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre...

AVIS. EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2me Victoria, Chap 3...

AVIS. LES ARTICLES sous-mentionnés TROUVÉS dans les rues, et laissés au Bureau de l'Inspecteur de la Police...

AVIS. A VENDRE, un assortiment étendu et général de PAPIER A ECRIRE, SUPERFIN, A BAS PRIX...

MAFLE+RAFLE+RAFLE! Village de la Pointe aux Trembles, en la demeure de Sr. J. Bte. Cadioux...

AVIS PUBLIC. Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a changé de demeure...

CHARLES GAREAU. MARCHAND TAILLEUR. No. 2 Rue St. Jean Baptiste. INFORME très respectueusement ses amis...

PERDUS OU VOLES. - DEUX CHEVAUX un sous poil noir, les pieds et le nez blanc et entier...

VENTE A BON COMPTE!!! Le Soussigné VEND MAINTENANT SON FOND ENTIER de Marchandises sèches nouvelles de gout et d'étape.

EDITION DE LUXE. EN VENTE, LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 1843, POUR MONTREAL. Les calculs Astronomiques, et la partie Ecclésiastique...

SOCIETE DISSOUTE. La Société qui a existé entre J. F. Pelletier et R. J. A. Hubert, Avocats de cette ville, est dissoute de consentement mutuel.

AUX ENTREPRENEURS, etc. SABLE A VENDRE d'Excellente qualité, par le soussigné propriétaire, rue Sherbrooke...

AVIS. Le Soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis l'année dernière...

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

MATHEW OWENS, FRANCOIS BELLE-VAL, JACQUES BOURGEOIS, JEAN-BAPTISTE DESNOYERS et JEAN, BAPTISTE DUCLOS qui ont servi dans la milice incorporée...

ROUER ROY. AVOCAT. RUE ST. GAERIEL. 22 Juin, 1842.

POELES. PATRONS MAGNIFIQUES DE POELES A CHARBON, POELES DE NOURRISE DU PRINCE DE GALLES.

POELES non parçils de parloir à quatre colonnes Do Do à deux colonnes Poèles de Bureaux éprouvés Do à boîtes gothiques de 18 à 36 Do Do en fonte de 18 à 36 Do sources gothiques Poèles d'Écosse simples et doubles Do des Trois-Rivières de Poèles de cuisine de manufacture de Montréal, des Trois-Rivières et d'Amérique...

AVIS. VOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu ANDRÉ TRUDEAU Ecuyer, en son vivant Arpenteur, de Montréal...

A L'HUILE. A VENDRE. AUDESSUS de 3000 VERGES de Tapis Fleuris de patrons et grandeur assortis pour parquer etc. TAPIS de Table, Piano etc.

A VENDRE. Le Soussigné, le révélu de la côte St Pierre, 4e et 5e. ran saugmentation d'Ass. divisée en 52 lots de 50 ar. ens chaque lot.

AVIS. Le Soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis l'année dernière et désirant réduire son fond de magasin a tant que possible par rapport au gonflement des eaux qui ont soulevé causé beaucoup de dommage dans la place où il est situé AU MARCHÉ ST. ANNE, N. 19.

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la Succession de feu Da Te CATHERINE GOWING, veuve Wm. TAYLOR, en son vivant aubergiste au Côteau du Lac, sont priées de présenter leurs comptes dûment authentifiés à J. Wathier, Ecuyer, Marchand du dit lieu, Curateur légalement élu à la dite Succession...

EINTURE DE PORTRAITS. Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir son Atelier de Peinture, à l'Hôtel Mathews, Rue St Paul, la porte voisine de la Banque de la Cité...

BOEUF. POUR LES BOTTES, SOULIERS, HARNAIS &c. &c. LE CHARGE bien supérieur au permis généralement en usage est la nourriture naturelle du cuir qu'il assouplit, rend imperméable à l'eau &c. &c.

AVIS. EST par le présent donné que toutes personnes qui achètent ou reçoivent en gage de Magdeleine Dubois, mon Epouse aucun effets appartenant à notre Communauté ou qui lui vendent quoi que ce soit généralement ne seront responsables des conséquences qui pourraient en résulter et je prie le public généralement que dorénavant n'acquiesce aucune dette contractée par elle pour quelque commerce que ce soit.

RELIEUR. THOMAS CAREY informe respectueusement le public qu'il est prêt d'exécuter à son magasin, rue St. Paul, vis-à-vis l'Hôtel Rasco, TOUS RELIEURES DE LIVRES dans aucun style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible.

AVENDRE. UNE Superbe propriété située au faubourg Québec de cette ville dépendant de la succession de feu Dame Jos. Ed. Amiot de la contenance de quatrevingt dix pieds le front sur cent soixante pieds de profondeur, mesure française, bornée devant à la rue Salabery, derrière à John Donegan, d'un côté à Pierre Bombard dit Saint Martin et de l'autre à Amable Doray avec une jointure de deux côtés de sous construite. S'adresser à MR. LOUIS BARSELO CULLEN, rue Capital, vis-à-vis Mr. Jos. Donegan.

INSTRUCTION PUBLIQUE. KINGSTON, 31 Mai 1842. MESSIEURS les Gouverneurs des Cités et des Districts municipaux sont priés de faire parvenir en toute célérité, au surintendant de l'Instruction publique, la subdivision de leurs Districts respectifs en arondissements d'écoles.

NOUVEAU MAGASIN DE TABAC A L'ENSEIGNE DE LA GROSSE TORQUETTE LE PLUS PRES DU MARCHÉ NEUF. LES soussignés ont l'honneur d'informer les marchands de Campagne et le public en général qu'ils manufacturent maintenant et gardent constamment en main un assortiment considérable de tabac à priser, à fumer et de cigares, le tout de la meilleure qualité et à très bas prix.

PUBLIE ET A VENDRE. CHEZ C. P. LEPROHON, Librairie, rue Notre Dame, PRECIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS REDIGES PAR GODEFROY CHAGNON, Ec. Notaire, 1 Vol. in 12e de 105 pages. TABLE DES MATIERES: Introduction Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, Ordonnance concernant les municipalités, Acte pour l'établissement des écoles élémentaires, Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement, Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture, Acte de divers actes, exposa les principaux devoirs des sous-voies, Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malicieuses contre la propriété, Acte pour l'établissement de cours de district et de violon.

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

AVIS. Le Soussigné informe les ouvriers de Montréal, qu'il a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique...

PARASSOLS! PARASSOLS! J. S. P. I. C. EDUITS, et d'une bonne qualité on peut les trouver chez: W. H. RICHMOND, Rue St. Paul. Montréal 25 Aout 1842. j-47.

A VENDRE OU A LOUER. UN EMPLACEMENT de 240 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur avec une MAISON de 36 pieds sur trente, à un seul étage, et aussi un bancoué attendant à la maison de seize pieds sur 18 pieds, situé dans le village de Ste. Thérèse de Blinville, avec hangar, la terrie, remise, écurie et grange, le tout en bon ordre. Pour les conditions s'adresser sur les lieux à la propriétaire soussignée.

DAME YVEVE HYACINTHE LECLAIR. Ste. Thérèse de Blinville, 27 Septembre 1842. b

STOCKS DE LA BANQUE DE LA CITE. 20 PARTS à Vendre par le Soussigné. 11 juillet 1842. ALEX. BRYSON. EN VENTE. CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE. Analyse de L'ORDONNANCE des Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Conslés, et de la loi des lettres de ratification

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations. L. H. LAFONTAINE. Arotat. De l'imprimerie de LOUIS PERRAULT Un volume in 8° demi-relié. Imprimé sur caractère neufs et beau papier Prix Dix chelins.

DISSOLUTION DE SOCIETE. La Société existant entre M. DE RICHER et AUGUSTE LARUE, sous le Nom et Raison de Richer et Larue, est de ce jour dissoute de consentement mutuel. Toutes dettes dues à la Société, ou contractées par elle seront réglées et continuées d'être réglées par ces dits Richer et Larue comme ci-devant. MODÈSTE RICHER AUGUSTE LARUE. Trois-Rivières, 24 Sept. 1842. n-61.

CORPORATION DE MONTREAL. DES offres seront reçues jusqu'au SEIZE du courant pour fournir des blocs nécessaires au pavé des rues dans cette ville. Les dits blocs devant être de pin ou de cèdre tous placés complètement dans les dites rues à tant par verge. Ou bien à tant pour l'ouvrage en par la Corporation fournissant le bois, à prendre aux quais, et scies quarré. Pour plus amples particularités, s'adresser à l'Inspecteur de la Cité. Conseil de ville 8 juin 1842. j. 15.

A VENDRE. 1200 cotes cuir à semelle de New-York 500 do do du différent usages 300 do 3 do do harnais 75 do do do selle 200 do de vache ciré 95 doz. de kiers 130 do peaux de veaux 500 do de vache fendu 250 doz. peaux mouton anglaises Bordure, doublure, et fil &c. &c. JOHN PRATT, & Cie. Montréal 5 Avril 1842

AGENS POUR L'AUREORE. Québec. Trois Rivières, Mr. J. B. Lajoie, Laprairie, Mr. C. Couturier, Boucherville, Jos. Weillbremer, Ec., Valence, Mr. F. X. Girard, Lacadie, Mr. Eusèbe Dupont, Chambly, Mr. Louis Gareau, Ste. Marie de Monnoir, T. H. Garin, Ec. P. M., St. Césaire, Mr. F. Danvers, St. Pie, D. Bonif, Ec., St. Hyacinthe, Mr. F. Cadoret, St. Charles, Mr. F. M. Lemire, St. Marc, Mr. X. Loistelle, St. Denis, Mr. Louis Pagé, St. Antoine, Mr. Victor Gladu, Isle Verte, Louis Bertrand, Ec. P. M., St. Ours, Dr. Jos. Lusignea, St. François, Mr. L. G. D. De St-François, Nicolet, Charles Giroux Ec., St. Grégoire, Jos. Prince Ec., Gentilly, Ad. Stein, Ec. P. M., Yamachiche, M. Richer Ec. P. M., Maskinongé, Mr. Jo. Girard Ec. P. M., Berthier, A. D. Bond Ec. P. M., Batican, F. J. F. Ec. P. M., L'Assomption, Mr. J. C. Gauthier Ec. P. M., St. Jacques, J. Dufresne Ec. P. M., Rigaud, S. F. Richer Ec. P. M., St. Roch d'Achigan, Dr. Robitaille, St. David, Joseph Boisvert, Longueuil, E. Talham, St. Vincent de Paul, Germain

AGENS POUR L'AUREORE. Québec. Trois Rivières, Mr. J. B. Lajoie, Laprairie, Mr. C. Couturier, Boucherville, Jos. Weillbremer, Ec., Valence, Mr. F. X. Girard, Lacadie, Mr. Eusèbe Dupont, Chambly, Mr. Louis Gareau, Ste. Marie de Monnoir, T. H. Garin, Ec. P. M., St. Césaire, Mr. F. Danvers, St. Pie, D. Bonif, Ec., St. Hyacinthe, Mr. F. Cadoret, St. Charles, Mr. F. M. Lemire, St. Marc, Mr. X. Loistelle, St. Denis, Mr. Louis Pagé, St. Antoine, Mr. Victor Gladu, Isle Verte, Louis Bertrand, Ec. P. M., St. Ours, Dr. Jos. Lusignea, St. François, Mr. L. G. D. De St-François, Nicolet, Charles Giroux Ec., St. Grégoire, Jos. Prince Ec., Gentilly, Ad. Stein, Ec. P. M., Yamachiche, M. Richer Ec. P. M., Maskinongé, Mr. Jo. Girard Ec. P. M., Berthier, A. D. Bond Ec. P. M., Batican, F. J. F. Ec. P. M., L'Assomption, Mr. J. C. Gauthier Ec. P. M., St. Jacques, J. Dufresne Ec. P. M., Rigaud, S. F. Richer Ec. P. M., St. Roch d'Achigan, Dr. Robitaille, St. David, Joseph Boisvert, Longueuil, E. Talham, St. Vincent de Paul, Germain

AGENS POUR L'AUREORE. Québec. Trois Rivières, Mr. J. B. Lajoie, Laprairie, Mr. C. Couturier, Boucherville, Jos. Weillbremer, Ec., Valence, Mr. F. X. Girard, Lacadie, Mr. Eusèbe Dupont, Chambly, Mr. Louis Gareau, Ste. Marie de Monnoir, T. H. Garin, Ec. P. M., St. Césaire, Mr. F. Danvers, St. Pie, D. Bonif, Ec., St. Hyacinthe, Mr. F. Cadoret, St. Charles, Mr. F. M. Lemire, St. Marc, Mr. X. Loistelle, St. Denis, Mr. Louis Pagé, St. Antoine, Mr. Victor Gladu, Isle Verte, Louis Bertrand, Ec. P. M., St. Ours, Dr. Jos. Lusignea, St. François, Mr. L. G. D. De St-François, Nicolet, Charles Giroux Ec., St. Grégoire, Jos. Prince Ec., Gentilly, Ad. Stein, Ec. P. M., Yamachiche, M. Richer Ec. P. M., Maskinongé, Mr. Jo. Girard Ec. P. M., Berthier, A. D. Bond Ec. P. M., Batican, F. J. F. Ec. P. M., L'Assomption, Mr. J. C. Gauthier Ec. P. M., St. Jacques, J. Dufresne Ec. P. M., Rigaud, S. F. Richer Ec. P. M., St. Roch d'Achigan, Dr. Robitaille, St. David, Joseph Boisvert, Longueuil, E. Talham, St. Vincent de Paul, Germain

AGENS POUR L'AUREORE. Québec. Trois Rivières, Mr. J. B. Lajoie, Laprairie, Mr. C. Couturier, Boucherville, Jos. Weillbremer, Ec., Valence, Mr. F. X. Girard, Lacadie, Mr. Eusèbe Dupont, Chambly, Mr. Louis Gareau, Ste. Marie de Monnoir, T. H. Garin, Ec. P. M., St. Césaire, Mr. F. Danvers, St. Pie, D. Bonif, Ec., St. Hyacinthe, Mr. F. Cadoret, St. Charles, Mr. F. M. Lemire, St. Marc, Mr. X. Loistelle, St. Denis, Mr. Louis Pagé, St. Antoine, Mr. Victor Gladu, Isle Verte, Louis Bertrand, Ec. P. M., St. Ours, Dr. Jos. Lusignea, St. François, Mr. L. G. D. De St-François, Nicolet, Charles Giroux Ec., St. Grégoire, Jos. Prince Ec., Gentilly, Ad. Stein, Ec. P. M., Yamachiche, M. Richer Ec. P. M., Maskinongé, Mr. Jo. Girard Ec. P. M., Berthier, A. D. Bond Ec. P. M., Batican, F. J. F. Ec. P. M., L'Assomption, Mr. J. C. Gauthier Ec. P. M., St. Jacques, J. Dufresne Ec. P. M., Rigaud, S. F. Richer Ec. P. M., St. Roch d'Achigan, Dr. Robitaille, St. David, Joseph Boisvert, Longueuil, E. Talham, St. Vincent de Paul, Germain

AGENS POUR L'AUREORE. Québec. Trois Rivières, Mr. J. B. Lajoie, Laprairie, Mr. C. Couturier, Boucherville, Jos. Weillbremer, Ec., Valence, Mr. F. X. Girard, Lacadie, Mr. Eusèbe Dupont, Chambly, Mr. Louis Gareau, Ste. Marie de Monnoir, T. H. Garin, Ec. P. M., St. Césaire, Mr. F. Danvers, St. Pie, D. Bonif, Ec., St. Hyacinthe, Mr. F. Cadoret, St. Charles, Mr. F. M. Lemire, St. Marc, Mr. X. Loistelle, St. Denis, Mr. Louis Pagé, St. Antoine, Mr. Victor Gladu, Isle Verte, Louis Bertrand, Ec. P. M., St. Ours, Dr. Jos. Lusignea, St. François, Mr. L. G. D. De St-François, Nicolet, Charles Giroux Ec., St. Grégoire, Jos. Prince Ec., Gentilly, Ad. Stein, Ec. P. M., Yamachiche, M. Richer Ec. P. M., Maskinongé, Mr. Jo. Girard Ec. P. M., Berthier, A. D. Bond Ec. P. M., Batican, F. J. F. Ec. P. M., L'Assomption, Mr. J. C. Gauthier Ec. P. M., St. Jacques, J. Dufresne Ec. P. M., Rigaud, S. F. Richer Ec. P. M., St. Roch d'Achigan, Dr. Robitaille, St. David, Joseph Boisvert, Longueuil, E. Talham, St. Vincent de Paul, Germain